AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0739
FR0000121881-FS0304

25 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HAVAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juin 2013, la société UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich / Aeschenvorstadt 48, 4002 Bâle, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juin 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HAVAS et détenir 14 369 882 actions HAVAS[1] représentant autant de droits de vote, soit 3,67% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HAVAS hors marché.

[1] Dont 66 072 actions HAVAS assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce (assimilation des instruments dérivés à dénouement monétaire). UBS AG détenait, au 19 juin 2013, 66 072 « *contract for difference* » (« CFD ») à règlement en espèce portant sur autant d'actions HAVAS, dénouables à échéance (soit 1 dénouable au 4 février 2015 et 66 071 dénouables au 19 juillet 2017).

[2] Sur la base d'un capital composé de 391 980 649 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.